



## Visibilité temps de pluie

-----  
Par Kili

Bonjour,

Je roulais à 90 hier sur 4 voies (limitées à 110) en raison de la pluie. Voiture de gendarmerie avec jumelles. Comment savoir s'il y avait ou non 50 m de visibilité ? Puis-je être verbalisée à 90 ? Merci du retour.

-----  
Par lavigie

Bonjour

Peu importe la visibilité , la vitesse doit etre reduite "II.-En cas de pluie ou d'autres précipitations,"

Vous dites "4 voies " ... dans un seul sens ou 2 chaussées séparées par un terre-plein central ?

Article R413-2 CR

I.-Hors agglomération, la vitesse des véhicules est limitée à : II.-En cas de pluie ou d'autres précipitations, ces vitesses maximales sont abaissées à :

1° 110 km/ h sur les sections d'autoroutes où la limite normale est de 130 km/ h ;

2° 100 km/ h sur les sections d'autoroutes où cette limite est plus basse ainsi que sur les routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central ;

De toute manière les 4 infractions vitesse par temps de pluie ont été supprimées par la chancellerie.

Sinon c'est vers le titulaire du certificat d'immatriculation au visa des articles R121-6,8°, L121-3 CR ( R413-17, 5°) de classe 4 CR sans perte de points , quelque soit la vitesse .

-----  
Par Kili

Merci pour votre retour.

4 chaussées séparées par un terre-plein central (2x2 voies de chaque côté)

J'avais bien enregistré 100 au lieu de 110 en cas de pluie, je roulais donc à 90 au moment des jumelles.

C'est le fait qu'il me semble qu'à moins de 50 m de visibilité on passe à 50 km / h maxi quel que soit le type de route. Et comment prouver ce + ou - 50m de visibilité ?

A vous lire, vous voulez donc dire que je ne risque pas de contravention ?

-----  
Par lavigie

A vous lire, vous voulez donc dire que je ne risque pas de contravention ?

concernant la vitesse limite autorisée ? non

concernant la vitesse excessive eu égard les circonstances ? peut-être mais peu probable selon vos circonstances énoncées.

-----  
Par Kili

Je vous remercie bien sincèrement pour votre avis et votre rapidité (d'autant plus que votre réponse me convient ).

(A noter que si j'étais passée de 90 à 50 c'est à ce moment là que ma vitesse aurait été dangereuse pour les autres à l'égard des circonstances)

Merci à vous, bien cordialement.